

[ACTUALITÉ]



CANNABIS

DÉVELOPPER UNE NOUVELLE INDUSTRIE À FORT POTENTIEL

LE GOUVERNEMENT A DONNÉ SON FEU VERT POUR L'EXPLOITATION DU CHANVRE SUR UNE BASE PILOTE. C'EST UNE DÉCISION MAJEURE QUAND ON SAIT QUE L'INDUSTRIE DU CANNABIS SE DÉVELOPPE À UNE VITESSE ACCÉLÉRÉE DANS LE MONDE ET QU'À CÔTÉ DE CHEZ NOUS, DES PAYS AFRICAINS EXPLOITENT DÉJÀ LA FIBRE TEXTILE ISSUE DU CHANVRE À DES FINS INDUSTRIELLES ET QUE LES VERTUS THÉRAPEUTIQUES DU CANNABIDIOL FONT QU'IL EST TRÈS PRISÉ DANS LE SECTEUR PHARMACEUTIQUE.

RIDHWAN AUKAULO/CARINE TOURETTE/NIRVAN ARMOOGUM

QU'ON se le dise : le cannabis est juridiquement parlant considéré comme une drogue dangereuse et son exploitation à des fins industrielles, quoique légale, risque de rencontrer des résistances. Après mûre réflexion, le gouvernement a décidé de jeter les bases pour la création d'une industrie du chanvre. Le projet fera l'objet d'une phase pilote et placé sous la supervision du Food and Agricultural Research and Research Institute (FAREI).

Pour Amit Bakhirta, CEO d'Anneau, il s'agit de ne pas rater le coche sachant que l'industrie du cannabis devrait atteindre les \$166 milliards

en 2025 en termes de vente mondiale alors que le marché européen devrait connaître un taux de croissance annuel composé de 67,4 % pour toucher les 3,2 milliards d'euros dans la même période. Si certains pays africains tels que le Lesotho, le Malawi et l'Afrique du Sud se sont déjà embarqués sur le train pour ce nouvel eldorado, d'autres pays à l'instar du Zimbabwe, de la Zambie, du Ghana et de l'Ouganda se préparent à faire le grand saut. Pour cause: le marché africain du cannabis légal devrait dépasser \$7,1 milliards d'ici à 2023.

De l'avis de l'économiste Kevin Teeroovengadam, le gou-

ACTU



AMIT BAKHIRTA (CEO D'ANNEAU)

notre secteur agricole à nos services financiers en passant par le secteur manufacturier, le textile et le tourisme».

COMBINAISON GAGNANTE

Selon Kevin Teeroovengadam, ces trois utilisations combinées en un package holistique est une combinaison gagnante sur un marché mondial énorme, car l'industrie mondiale du cannabis médical à elle seule devrait générer \$100 milliards en 2027. «Je pense que le modèle sud-africain est une très bonne référence pour Maurice. Les Sud-Africains ont mis au point une stratégie pour les usages médicaux, industriels et récréatifs. Et ils ont aussi intégré sept valeurs dans le développement de ce nouveau pilier de l'économie. Il s'agit des droits de l'homme, de l'implication communautaire, de l'agriculture bio, des matériaux 100 % naturels, low carbon footprint, de la fierté sud-africaine comme branding, de la démocratisation via le Broad Based Black Economic Empowerment (BBBEE). Je pense que Maurice devrait s'inspirer de ces valeurs et s'assurer que cette nouvelle industrie suit le principe de démocratisation de l'économie», poursuit-il.

Étant donné que nos principaux piliers économiques souffrent déjà, Amit Bakhirta avance que «cette innovation

stratégique et intelligente devrait fournir une réinvention socio-économique pour notre petite économie».

Développant son point de vue, il explique que le secteur agricole sera amené à souffrir davantage face au changement structurel global du comportement des consommateurs vers la consommation de sucre tandis que le secteur touristique, à bout de souffle, pourrait utiliser un boost grâce au tourisme médical et récréatif. Confiant de la diversification possible pour les industries manufacturière et financière, l'économiste souligne que notre industrie pharmaceutique naissante ainsi que le secteur de la santé pourront également bénéficier de cette révolution liée au cannabis.

CULTURE ET MARCHÉS D'EXPORTATION

Avec les progrès technologiques d'aujourd'hui en génétique, électronique et bio-ingénierie, «une surpondération de l'industrie légale du cannabis dans le monde fonctionne intelligemment à l'intérieur (agriculture hydroponique verticale) à des taux de rendement très élevés», d'après Amit Bakhirta. Qui plus est, cette culture se fait avec un très faible taux d'utilisation de la masse terrestre, une faible consommation d'eau et de pesticides ainsi qu'une faible consommation d'énergie, ce qui rend la culture du chanvre industriel «haute-ment écologique et rentable». En se basant sur une estimation d'environ 46 000 hectares de canne à sucre récoltés pour l'année 2020, l'économiste est d'avis qu'environ «10 % de cette masse terrestre, à savoir 4 600 hectares en culture indoor, pourrait produire autant, voire un tonnage plus élevé».

COMMENT MAURICE PEUT-IL COMBLER SON RETARD?

Pour Kevin Teeroovengadam, il est indispensable pour le gouvernement d'approuver le cannabis médical en tandem avec la culture du chanvre industriel si l'on veut rattraper notre retard dans ce secteur. Soulignant que le temps n'est plus de notre côté, il cite l'exemple du Lesotho qui a été un des premiers pays africains à légaliser la culture et l'utilisation du cannabis médical il y a déjà une décennie. Depuis, MG Health est devenue la première entreprise africaine certifiée à fournir des produits de qualité pharmaceutique dérivés de cannabis à l'Union européenne. Concernant l'exploitation du chanvre, il déclare que Maurice a besoin de «partenaires stratégiques qui sont des leaders dans d'autres pays». C'est dans cette optique qu'il soutient que les autorités devraient faire appel à l'expertise et l'expérience de la diaspora mauricienne dans ce domaine afin d'accélérer le développement de ce chantier.



vernement a fait le bon choix en décidant de s'engager dans la culture du chanvre. «Concernant l'utilisation industrielle, je dirais que the 'sky is the limit' car nous découvrons l'utilisation potentielle du cannabis : de la nourriture aux boissons en passant par les vêtements et même dans le cadre de matériaux de construction. Je pense que nous n'avons fait qu'effleurer la surface quant aux multiples possibilités offertes par l'exploitation industrielle», commente-t-il. Indiquant que le gouvernement devrait se pencher sur le modèle sud-africain qui couvre trois aspects (industriel, médical et récréatif), il est rejoint par Amit Bakhirta qui déclare avoir examiné la question sous les mêmes trois angles. Pour l'économiste et fondateur d'Anneau, «chacun de ces trois segments principaux aura un impact sur divers sous-piliers clés de l'économie mauricienne, et ce, de

Abordant les éventuels marchés d'exportation qui peuvent être ciblés, Kevin Teeroovengadam révèle que Maurice doit se préparer à batailler dur pour se démarquer dans ce domaine. D'abord, parce que ses concurrents, par exemple un certain nombre de pays africains, dont l'Afrique du Sud, le Lesotho, le Zimbabwe, la Zambie, le Malawi, le Rwanda et le Maroc, ont une longueur d'avance sur Maurice concernant la légalisation du cannabis et aussi sa production. «Un certain nombre de nos marchés d'exportation traditionnels sont enclins à fournir plus de soutien aux pays moins développés d'Afrique que Maurice. Ces pays africains auront un accès préférentiel à Maurice. C'est dire que nous avons beaucoup d'efforts à faire et que la concurrence sera très rude», insiste Kevin Teeroovengadam.

La stratégie devra donc être bien réfléchie. S'appuyant sur l'exemple du sucre et du textile principalement exportés vers l'Europe, le Royaume-Uni et les États-Unis au cours des quatre dernières décennies, Maurice est une marque reconnue et compte également un réseau d'approvisionnement avec ses marchés traditionnels. «Là encore, il faut tirer les leçons de nos précédentes expériences sur nos marchés traditionnels. Des efforts ont été déployés pour cibler les deux grands marchés asiatiques, à savoir l'Inde et la Chine, mais il serait évidemment plus facile de cibler ces marchés traditionnels au départ», conseille-t-il.

Quant à Amit Bakhirta, il estime que la souche mauricienne et ses sous-produits doivent d'abord atteindre une qualité et une cohérence qui lui permettront d'être compétitive et recherchée à l'échelle mondiale. Par la suite, l'on pourra cibler les



KEVIN TEEROOVENGADAM (ÉCONOMISTE)

marchés d'exportation liés aux États-Unis, Canada, l'Afrique du Sud et les Pays-Bas.

RÉGLEMENTATION ET CADRE JURIDIQUE

Quid de l'élaboration d'une loi sur le cannabis contrôlant et autorisant sa production, sa recherche et son développement ? D'après Amit Bakhirta, le pays a déjà en place «des lois, mais aussi des instituts de recherche pour la canne à sucre et d'autres cultures». Il suffira d'apporter des modifications au Dangerous Drugs Act 2000 ainsi qu'à d'autres lois afin de constituer le cadre réglementaire nécessaire. Étant donné que le cadre juridique renforcé existe déjà dans les pays les plus dé-

LE MARCHÉ AFRICAIN DU CANNABIS LÉGAL DEVRAIT DÉPASSER \$7,1 MILLIARDS EN 2023

veloppés au monde, tels que les États-Unis et le Canada, la possibilité de *leapfrogging* est bien réelle pour l'économiste. Kevin Teeroovengadam, qui est sur la même longueur d'onde, souligne que «nous n'avons pas besoin de réinventer la roue ici, mais plutôt de regarder d'autres pays dans le monde qui ont légalisé avec succès et qui aujourd'hui prospèrent dans la création de nouveaux secteurs et emplois de leurs économies».

Rappelant que plusieurs régions d'Amérique du Nord, d'Afrique, d'Australie, d'Europe et d'Amérique du Sud ont dépénalisé le cannabis et autorisé son usage à des fins médicales, il estime que les autorités mauriciennes devraient voir quel cadre juridique convient le mieux à Maurice. Toutefois, l'économiste tient à mettre en avant que la législation doit non seulement couvrir la partie

industrielle, mais aussi le côté médical et l'aspect récréatif, car «tous les usages auront des lois différentes qui leur seront applicables». Étant donné qu'un marché parallèle illicite existe déjà, Amit Bakhirta estime, pour sa part, qu'un «rétrécissement naturel et profond du marché illicite s'est observé dans d'autres pays au fur et à mesure que l'industrie a été légalisée».

Reconnaissant qu'un secteur prospère de toute économie a besoin d'une base robuste, juste et équitable, il considère que le cadre législatif existant pour d'autres produits «pourrait facilement encadrer le cannabis afin de protéger les patients du cannabis médical, d'assurer un contrôle de la qualité des produits, de protéger la santé publique et ainsi favoriser la confiance des consommateurs». Mis à part les modifications apportées aux réglementations relatives à l'alimentation et la sécurité, des modifications dans le secteur des soins de santé et des services bancaires et financiers seront nécessaires. Finalement, il faudra trouver une certaine ingéniosité fiscale afin d'adapter l'imposition fiscale des bénéfices et la taxe sur la valeur ajoutée.



LE CHANVRE OU LE CANNABIS SATIVA L

Originaire d'Asie, le chanvre s'est répandu en Europe et en Afrique, car les hommes cultivaient la plante pour la résistance de ses fibres et sa polyvalence unique au monde. Utilisé sous formes de cordages, de textiles, de papier, d'aliments, d'huile d'éclairage, de médecine, le

chanvre industriel a été relancé dans les années 60 grâce à des sélections ne dépassant pas 0,3 % de THC (la principale molécule psychoactive). Aujourd'hui, les caractéristiques du chanvre en font de superbes alternatives écologiques en termes de biocarburant, de tissus, de papier, de plastique végétal et de béton de chanvre. Sans irrigation particulière et pesticides, un hectare de chanvre cultivé permet de produire en moyenne 10 tonnes de matières sèches, dont 6 à 8 tonnes de paille (dont 2 à 3 tonnes de fibres, 2 à 3 fois plus que le coton), plus de 800 kg de graines (pouvant produire jusqu'à 200 litres d'huile comestible ou 300 litres de biodiesel) ou encore 1 tonne de fleurs et feuilles (pouvant contenir du cannabidiol (CBD) sans THC pour un usage médical sans effet secondaire).